# RETRAITEMENTS ET CLIMINATION DES OPERATIONS INTERGROUPES

#### **APPLICATION 139**

#### Opérations de retraitements

#### Opération 1 : Ecart de conversion actif et passif

Le bilan du 31/12/N d'une entité F comprend :

- écart de conversion actif de 1 150 000 qui a donné lieu à une dotation aux provisions pour risques et charges ;
- un écart de conversion passif 750 000.

Hypothèse fiscale retenue dans les comptes personnels :

- les écarts de conversions actifs sont déductibles et les écarts de conversions passifs sont imposables ;
- les provisions pour perte de change ne sont pas déductibles et les reprises ne sont pas imposables.

#### Opération 2 : Provision pour engagement de retraite

Une filiale F1 installée hors espace OHADA n'a pas comptabilisé de provision mais a inscrit le montant de ses engagements de retraite selon la méthode dans les Notes annexes au 31/12/N.

- Indemnité de départ à la retraite évaluée au 31/12/N = 75 000 000.
- Indemnité de départ à la retraite évaluée au 31/12/N-1 = 65 000 000.

Le taux de l'impôt sur le bénéfice est théoriquement de 30 %.

#### Opération 3 : Amortissement dérogatoire

Année	Amortissement dérogatoire
N -1	375 000
N	200 000

Le taux de l'impôt sur le bénéfice est théoriquement de 25%.

#### **Opération 4 : Subventions**

Au bilan de l'exercice N de l'entité PHILAS figure une subvention de 180 000 000 obtenue pour un matériel acquis début N-3 pour 500 000 000 (matériel subventionné à hauteur de 60%). A la fin de l'exercice N, un montant de 30 000 000 avait été viré au compte de résultat sur la base des amortissements linéaires du matériel (10 ans). Le plan retenu par le groupe est linéaire et prévoit le reclassement de la subvention en produit constaté d'avance.

# 1. Opération 1 : Ecart de conversion actif et passif

- Ecart de conversion actif
- Ecriture au bilan

Provisions pour perte de change	1 150 000	
Ecart de conversion actif		1 150 000
(Annulation de l'écart de conversion actif)		

# - Ecriture au compte de résultat

Perte de change	1 150 000	
Dotations aux provisions pour risques et charges		1 150 000

- Ecart de conversion passif
- Ecriture au bilan

Ecart de conversion passif	750 000	
Résultat de l'entité		750 000
(Annulation de l'écart de conversion passif)		

### - Ecriture au compte de résultat

Résultat Global	750 000	
Gain de change		750 000

#### Remarque:

Pour ces retraitements, il n'a pas d'impôts différés à comptabiliser car dans les comptes personnels l'impôt exigible a été calculé en tenant compte des réintégrations et des déductions fiscales conformément à l'hypothèse fiscale retenue dans l'énoncé.

# 2. Opération 2 : Provision pour engagement de retraite

#### • Ecriture au bilan

Réserves F1 (65 000 000 x 70%)	45 500 000	
Résultat F1 (75 000 000 - 65 000 000) 70%	7 000 000	
Impôts différés actif (75 000 000 x 30%)	22 500 000	
Provision pour engagement de retraite  (Provision pour engagement)		75 000 000

# • Ecriture au compte de résultat

Dotations aux provisions (75 000 000- 65 000 000)	10 000 000	
Résultat Global (10 000 000 x 70%)		7 000 000
Impôt sur les bénéfices (10 000 000 x 30%)		3 000 000
(Dotation en année N)		

# Opération 3 : Amortissement dérogatoire

#### • Ecritures au bilan :

Amortissements dérogatoires	575 000	
Résultat (200 000 x 0,75) Réserves (375 000 x 0, 75) Impôt différé passif (575 000 x 0, 25)		150 000 281 250 143 750

# • Ecritures dans les comptes de gestion :

Résultat global (200 000 x 0, 75) Impôt sur les bénéfices (200 000 x 0,25)	150 000 50 000	
Dotations aux amortissements		200 000

#### **Opération 4 : Subvention**

La subvention est reclassée en produit constaté d'avance. Il n'y a pas lieu d'éliminer la quotepart de subvention virée au résultat (conséquence de l'optique dans laquelle on s'est placé).

Subvention d'investissement 180 000 000

Produit constaté d'avance 180 000 000

#### **APPLICATION 140**

# Elimination des comptes réciproques et des résultats intra-groupe

#### • Opération 1 :

Une entité mère M acquiert une filiale F en N-1. Cette entité mère perçoit en Novembre N de cette filiale F, des dividendes de 4 000 000 enregistrés en produits financiers.

**Hypothèse fiscale retenue** : les dividendes versés sont en franchise d'impôt bénéficiant du régime fiscal des sociétés mères et filiales.

#### • Opération 2 :

L'entité mère M a vendu des marchandises à sa filiale F (intégrée globalement) avec un taux de marge de 20%. Au 31/12/N, le stock de ces marchandises dans les comptes de F est de 900 000 (il était de 300 000 au 31/12/N-1). Le taux de l'impôt sur le bénéfice est théoriquement de 30%.

#### 1. Opération 1 :

Les dividendes distribués en N proviennent des résultats de N-1, il convient d'éliminer ces dividendes par imputation sur les réserves M et résultats consolidés.

Les dividendes versés par la filiale F proviennent du résultat de l'exercice précédent. Par conséquent si la distribution n'avait pas eu lieu ce résultat aurait été affecté en réserve. La contrepartie de l'élimination des dividendes reçus par l'entité mère M correspond donc à la part de M dans les réserves de la filiale F.

L'écriture se présente donc comme suit :

# • Ecriture au bilan

Résultat (M)		4 000 000	
(Distribution de dividendes)	Réserves		4 000 000

# - Ecriture au compte de résultat

Produits financiers		4 000 000	
	Résultat global		4 000 000

# 2. Opération 2 :

# • Comptes de bilan

120 000	
60 000	
	180 000
54 000	
	36 000
	18 000
	60 000

# • Comptes de gestion

Variations de stock de marchandises	120 000	
20% x (300 000 – 900 000)		
Résultat		96 000
Impôt sur les bénéfices		24 000